



Association Idrissa pour le Développement du Niger et son Avenir

FORMULAIRE DE DON / PARRAINAGE PROJET

Réf. 022 ind. B

Avec AIDNA, parrainez un projet

Ensemble, contribuons au développement des populations démunies et reculées de l'Aïr désertique du Niger. Aussi appelé "tontine", il s'agit d'une épargne collective qui permet d'investir en commun dans un projet. Par exemple, l'élevage de chèvres, poules, moutons, sont des activités génératrices de revenus pour les femmes, surtout lorsqu'elles sont mères célibataires. Le but de la tontine est que les bénéficiaires puissent rembourser une partie du don (un petit pourcentage sans intérêt), afin qu'il soit réinvesti dans un autre projet à destination d'un autre village et d'autres personnes nécessiteuses.

Je parraine un projet : Je fais un don ponctuel, mensuel ou annuel, d'un montant libre.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP, Ville :

Tél. dom. :

/ / / / / / / / / / / / / / / /

Tél. port. :

/ / / / / / / / / / / / / / / /

E-mail :

Je fais un don ou je parraine un projet avec l'AIDNA. Je verse la somme ponctuelle de ---- €

Je fais un don ou je parraine un projet avec l'AIDNA. Je programme un virement bancaire d'un montant de€ par mois

Date :

Signature :

=> Vous pouvez payer par PAYPAL (paiement sécurisé depuis notre site internet, création d'un compte facultatif).
=> En cas de paiement par chèque : libeller votre chèque à l'ordre de l'**AIDNA** et l'envoyer à l'adresse ci-dessous.
=> Renouvelez en toute tranquillité, programmez auprès de votre banque des virements mensuels, annuels...



L'AIDNA délivre des reçus fiscaux qui permettent aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable. Sont concernés : les adhésions, parrainages, don, heures de bénévolat...

Avec tous nos remerciements
Marie-Thérèse IDRISSE, Présidente